
DELIBERATION N° 18/2024/CHPF du 04 juin 2024

Portant adoption de la décision modificative n° 1 du Centre hospitalier de la Polynésie française, budget principal, pour l'exercice 2024

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER
DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 83-181 AT du 4 novembre 1983 modifiée, relative à la création d'un établissement public dénommé Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205/AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 999/CM du 12 septembre 1988 modifié, relatif à l'organisation, au fonctionnement, aux règles financières, budgétaires et comptables du Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 580/CM du 05 juillet 1993 modifié, relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 3114/CM du 24 décembre 2019 portant nomination de Mme Claude PANERO en qualité de directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 353/CM du 21 mars 2024 rendant exécutoire la délibération n° 09-2024 CHPF du 15 février 2024 du Centre hospitalier de la Polynésie française portant adoption du budget primitif du Centre hospitalier de la Polynésie française (budget principal), pour l'exercice 2024.

Le Conseil d'administration en ayant délibéré dans sa séance du 04 juin 2024.

ADOPTE

Article 1er. - Le budget 2024 du Centre hospitalier de la Polynésie française, modifié tant en dépenses qu'en recettes à trente milliard six cent trente-sept millions six cent trente-quatre mille six cent dix-huit francs CFP (30 637 634 618 F CFP) est approuvé.

Les recettes de la section de fonctionnement sont arrêtées comme suit :

	INTITULE	Budget avant DM1 (budget primitif)	CORRECTIONS BUDGETAIRES A APPORTER - DM1		Budget après DM1
			+	-	
002	EXCEDENT A INCORPORER AU BUDGET	0	0	0	0
603	STOCK	1 961 293 000	0	0	1 961 293 000
70	PRODUITS	23 859 600 000	24 000 000	0	23 883 600 000
706	Prestations de services	22 989 400 000	24 000 000	0	23 013 400 000
707	Vente de marchandises	780 000 000	0	0	780 000
708	Produits d'activités annexes	90 200 000	0	0	90 200 000
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	11 144 960	3 750 000 000	0	3 761 144 960
741	Subventions d'exploitation	11 144 960	3 750 000 000	0	3 761 144 960
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	330 000 000	0	0	330 000 000
754	Remboursements de frais	0	0	0	0
758	Produits de gestion courante	330 000 000	0	0	330 000 000
76	PRODUITS FINANCIERS	1 000 000	0	0	1 000 000
766	Gains au change	0	0	0	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	700 000 000	596 658	0	700 596 658
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	596 658	0	616 658
772	Produits sur exercices antérieurs	180 000 000	0	0	180 000 000
775	Produits des cessions d'éléments actifs	0	0	0	0
777	Quote-part des subventions d'investissements	500 000 000	0	0	500 000 000
778	Autres produits exceptionnels	20 000 000	0	0	20 000 000
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	0	0	0
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		26 863 037 960	3 774 596 658	0	30 637 634 618

Les dépenses de la section de fonctionnement sont arrêtées comme suit :

	INTITULE	Budget avant DM1	CORRECTIONS BUDGETAIRES A APPORTER - DM1		Budget après DM1
			+	-	
60	ACHATS	7 267 809 000	631 786 658	0	7 899 595 658
602	Achats stockés ; autres approvisionnements	6 556 685 000	463 786 658	0	7 020 491 658
606	Achats non stockés de matières et fournitures	711 124 000	168 000 000	0	879 124 000
603	STOCK	1 961 300 000	0	0	1 961 300 000
61	SERVICES EXTERIEURS	1 896 590 000	27 500 000	0	1 924 090 000
	Sous-traitance générale - Prestations de services à caractère médical				
611	271 780 000	0	0	271 780 000	
613	Locations	166 200 000	27 500 000	0	193 700 000
614	Charges locatives et de copropriété	810 000	0	0	810 000
615	Entretien et réparations	1 195 800 000	0	0	1 195 800 000
616	Primes d'assurances	185 650 000	0	0	185 650 000
617	Etudes et recherches	9 200 000	0	0	9 200 000
618	Divers services extérieurs	67 150 000	0	0	67 150 000
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 253 274 960	24 000 000	0	1 277 274 960
621	Personnel extérieur à l'établissement	0	0	0	0
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	109 964 960	24 000 000	0	133 964 960
623	Information, publications, relations publiques	6 200 000	0	0	6 200 000
624	Transport de biens, d'usagers et transport collectifs de personnel	438 910 000	0	0	420 910 000
625	Déplacements, missions et réceptions	95 900 000	0	0	95 900 000
626	Frais postaux et frais de télécommunications	36 600 000	0	0	36 600 000
627	Services bancaires et assimilés	300 000	0	0	300 000
628	Prestations de services à caractère non médical	565 400 000	0	0	573 400 000
64	CHARGES DE PERSONNEL	13 384 064 000	1 034 310 000	0	14 418 374 000
641	Rémunérations du personnel non médical	7 049 650 000	362 656 035	0	7 412 306 035
642	Rémunérations du personnel médical	3 556 250 000	452 000 635	0	4 008 250 635
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	2 711 674 000	219 653 330	0	2 931 327 330
647	Autres charges sociales	5 790 000	0	0	5 790 000
648	Autres charges de personnel	60 700 000	0	0	60 700 000
	AUTRES CHARGES DE GESTION				
65	COURANTE	0	1 380 000 000	0	1 380 000 000
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0	1 380 000 000	0	1 380 000 000
657	Subventions	0	0	0	0
658	Charges diverses de gestion courante	0	0	0	0
66	CHARGES FINANCIERES	6 000 000	0	0	6 000 000
661	Charges d'intérêts	700 000	0	0	700 000
666	Pertes de change	2 100 000	0	0	2 100 000
668	Autres charges financières	3 200 000	0	0	3 200 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	104 000 000	7 000 000	0	111 000 000
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
671	3 000 000	0	0	3 000 000	
672	Charges sur exercices antérieurs	0	0	0	
673	Titres annulés	100 000 000	7 000 000	0	107 000 000
675	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	0	
678	Autres charges exceptionnelles	1 000 000	0	0	1 000 000
	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS				
68	AUX PROVISIONS	990 000 000	670 000 000	0	1 660 000 000
681	Dotation aux amortissements et aux provisions	900 000 000	670 000 000	0	1 660 000 000
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		26 863 037 960	3 774 596 658	0	30 637 634 618

Article 2. - La directrice et l'agent comptable du Centre hospitalier de la Polynésie française sont chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Le Président


Cédric MERCADAL

Un administrateur


Mireille DUVAL